Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20251216-CM25121612-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 10 décembre 2025 **Date d'affichage de la liste des délibérations** 23 décembre 2025 **Nombre de conseillers** En exercice **28** Présents ou représentés **25** Votants **25**	L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 19 heures Le Conseil municipal de PLONÉOUR-LANVERN, légalement convoqué par Madame Josiane KERLOCH, Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique. **Etaient présents** : Tous les Conseillers municipaux en exercice, à l'exception de : M. Jean-François LE BLEIS (procuration à Mme Hélène LE BERRE) M. Claude KERDRANVAT (procuration à M. Laurent BOURDOUX) Mme Nathalie KERVEVANT (absente excusée) Mme Marianne KERNEIS M. Eric LEOST Mme Célia BEST (procuration à Mme Flore BERGOUGNOUX) Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement. Mme Kristel NICOLAS a été élue secrétaire de séance.

1-2 Exécution budgétaire avant le vote du BP 2026 – Délégation au Maire

M. Youen PICHON, rapporteur expose :

« Entre le 1er janvier et le vote du budget de l'exercice en cours (jusqu'à la date limite d'adoption du budget), l'exécution des dépenses et des recettes, dans l'attente du vote du budget, diffère selon qu'elle relève de la section de fonctionnement ou d'investissement.

Pour les dépenses de fonctionnement, l'article L.1612-1 du CGCT (Code général des collectivités territoriales) dispose que l'ordonnateur est en droit d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice précédent et de mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement.

En revanche, s'agissant des dépenses d'investissement, il est nécessaire de solliciter l'assemblée délibérante afin d'ouvrir par anticipation des crédits. Cette ouverture de crédits fait l'objet d'une délibération spécifique. En effet, l'article L.1612-1 du CGCT dispose que l'exécutif peut « sur autorisation de l'assemblée délibérante » engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Il convient de noter que les dépenses réelles de la section d'investissement à prendre en compte sont celles votées au budget N-1, c'est-à-dire non seulement l'ensemble des dépenses qui ont été inscrites au budget primitif (délibération du 14 avril 2025) et au budget supplémentaire mais également celles inscrites dans les décisions modificatives (délibérations du 29 septembre 2025 et inscrite à l'ordre du jour du 16 décembre 2025).

La nomenclature comptable M57 apporte une particularité à ce cadre réglementaire : pour les dépenses d'investissement prévues dans des autorisations de programmes, les dispositions prévues à l'alinéa 5 de l'article L. 1612-1 du CGCT en matière de dépenses à caractère pluriannuel sont remplacées par celles de l'article L.5217-10-9. Celui-ci dispose que, jusqu'à l'adoption du budget, il est possible de liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ou de son règlement. Le comptable est en droit de payer les mandats émis dans ces conditions.

La Commission des finances et de l'administration générale réunie le mercredi 3 décembre 2025, vous propose, afin d'assurer la continuité du service entre les deux exercices budgétaires et de ne pas compromettre l'exécution d'opérations d'investissement, d'autoriser Mme le Maire à mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2026 conformément aux dispositions des articles L.1612-1 & L.5217-10-9 du CGCT. Cette autorisation vaut jusqu'à la date de vote du budget primitif.
Le montant et l'affectation des crédits sont détaillés dans les tableaux suivants :

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20251216-CM25121612-DE

Opérations non individualisées en programme :

Compte	Fonction	BP + DM 1 + DM2	Anticipation BP 2026
165 - Dépôts et cautionnements reçus	0 20	5 000,00 €	1 250,00 €
CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées		**5 000,00 €**	**1 250,00 €**
2031 - Frais d'études	0 20	48 700,00 €	12 175,00 €
2031 - Frais d'études	3 21	5 000,00 €	1 250,00 €
2031 - Frais d'études	3 25	10 000,00 €	2 500,00 €
2031 - Frais d'études	8 45	2 000,00 €	500,00 €
2033 - Frais d'insertion	3 21	2 000,00 €	500,00 €
2033 - Frais d'insertion	8 45	700,00 €	175,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	0 20	1 000,00 €	250,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	5 10	3 500,00 €	875,00 €
CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles		**72 900,00 €**	**18 225,00 €**
2041512 - Subv GFP de rattach. - Bâtiments et installations	3 25	85 000,00 €	21 250,00 €
2041582 - Subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	5 12	100 500,00 €	25 125,00 €
2041582 - Subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	7 34	18 000,00 €	4 500,00 €
20421 - Subv. Org. Privés. - Biens, matériel	2 13	5 000,00 €	1 250,00 €
2046 - Attributions de compensation d'investissement	8 45	34 000,00 €	8 500,00 €
CHAPITRE 204 - Subventions d'équipement versées		**242 500,00 €**	**60 625,00 €**
2111 - Terrains nus	0 20	280 000,00 €	70 000,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements	2 12	5 000,00 €	1 250,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements	5 11	4 000,00 €	1 000,00 €
21316 - Constructions équipements du cimetière	0 25	2 000,00 €	500,00 €
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	0 20	3 000,00 €	750,00 €
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	2 11	12 000,00 €	3 000,00 €
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	2 12	1 500,00 €	375,00 €
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	3 12	3 000,00 €	750,00 €
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	4 221	2 000,00 €	500,00 €
215731 - Matériel roulant	5 11	14 500,00 €	3 625,00 €
215731 - Matériel roulant	8 45	17 000,00 €	4 250,00 €
215738 - Autre matériel et outillage de voirie	0 28	10 000,00 €	2 500,00 €
215738 - Autre matériel et outillage de voirie	3 25	10 000,00 €	2 500,00 €
215738 - Autre matériel et outillage de voirie	8 45	11 500,00 €	2 875,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	0 20	1 300,00 €	325,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	2 11	30 000,00 €	7 500,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	2 81	11 200,00 €	2 800,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	3 25	2 000,00 €	500,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	3 31	3 000,00 €	750,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	4 222	10 000,00 €	2 500,00 €

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20251216-CM25121612-DE

2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	5 10	3 500,00 €	875,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	5 11	4 300,00 €	1 075,00 €
21828 - Autres matériels de transport	5 11	2 500,00 €	625,00 €
21831 - Matériel informatique scolaire	2 11	4 500,00 €	1 125,00 €
21831 - Matériel informatique scolaire	2 12	5 650,00 €	1 412,50 €
21838 - Autre matériel informatique	0 20	5 600,00 €	1 400,00 €
21838 - Autre matériel informatique	0 28	4 000,00 €	1 000,00 €
21838 - Autre matériel informatique	2 81	300,00 €	75,00 €
21838 - Autre matériel informatique	3 13	6 200,00 €	1 550,00 €
21838 - Autre matériel informatique	3 25	300,00 €	75,00 €
21838 - Autre matériel informatique	3 31	2 500,00 €	625,00 €
21838 - Autre matériel informatique	4 222	450,00 €	112,50 €
21838 - Autre matériel informatique	8 45	24 000,00 €	6 000,00 €
21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	2 11	2 500,00 €	625,00 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	0 28	20 000,00 €	5 000,00 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	3 13	7 000,00 €	1 750,00 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	4 221	4 000,00 €	1 000,00 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	5 11	4 000,00 €	1 000,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	0 20	32 000,00 €	8 000,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	0 28	2 000,00 €	500,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	2 11	3 000,00 €	750,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	3 11	1 500,00 €	375,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	3 13	3 000,00 €	750,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	3 25	9 000,00 €	2 250,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	4 222	2 000,00 €	500,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	5 10	1 500,00 €	375,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	8 45	4 000,00 €	1 000,00 €
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles		**592 300,00 €**	**148 075,00 €**
2313 - Constructions (en cours)	0 20	68 000,00 €	17 000,00 €
2313 - Constructions (en cours)	2 11	2 500,00 €	625,00 €
2313 - Constructions (en cours)	3 12	22 500,00 €	5 625,00 €
2313 - Constructions (en cours)	3 13	15 000,00 €	3 750,00 €
2313 - Constructions (en cours)	3 21	100 000,00 €	25 000,00 €
2313 - Constructions (en cours)	3 22	14 000,00 €	3 500,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	7 32	461,27 €	115,32 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	7 34	49 438,73 €	12 359,68 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	8 45	256 500,00 €	64 125,00 €
CHAPITRE 23 - Immobilisations en cours		**528 400,00 €**	**132 100,00 €**
2744 - Prêts d'honneur	0 20	4 000,00 €	1 000,00 €

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20251216-CM25121612-DE

27636 - Créances sur CCAS et caisse des écoles	4 30	250 000,00 €	62 500,00 €
CHAPITRE 27 - Autres immobilisations financières		**254 000,00 €**	**63 500,00 €**
TOTAL		**1 695 100,00 €**	**423 775,00 €**

Opérations pluriannuelles :

Opération	Autorisation de programme	Crédits consommés en 2025	Ouverture crédits 2026
2025001 - CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE	**2 156 000,00 €**	**214 022,10 €**	**645 000,00 €**
2033 - Frais d'insertion	1 200,00 €	1 190,44 €	- €
2313 - Constructions (en cours)	2 154 800,00 €	212 831,66 €	645 000,00 €
2025002 - REHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE	**863 000,00 €**	**166 355,72 €**	**N 150 000,00 €**
2033 - Frais d'insertion		1 285,47 €	- €
2313 – Constructions	863 000,00 €	165 070,25 €	150 000,00 €
2025003 - REQUALIFICATION URBAINE DU CENTRE BOURG	**3 379 000,00 €**	**527 473,45 €**	**950 000,00 €**
2031 - Frais d'études	61 544,03 €	61 544,03 €	- €
2033 - Frais d'insertion	1 200,00 €	1 178,99 €	- €
2041582 - Subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	203 500,00 €	81 400,00 €	122 000,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	3 112 755,97 €	383 350,43 €	828 000,00 €

Ce projet a été examiné par votre Commission des finances et de l'administration générale lors de sa réunion du mercredi 3 décembre 2025 ; elle vous propose de l'adopter en l'état.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1612-1,
Vu l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 3 décembre 2025,
Considérant qu'il convient, dans l'attente du vote du budget primitif de l'exercice 2026, d'assurer la continuité des services et de ne pas compromettre l'exécution d'opérations d'investissement,
Autorise Madame le Maire à mandater, jusqu'à la date de vote du budget primitif 2026, les dépenses d'investissement de l'exercice 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, conformément aux tableaux ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre
À PLONÉOUR-LANVERN, le 31 décembre 2025
Madame le Maire

MAIRIE DE PLONEOUR-LANVERN FINISTERE

Josiane KERLOCH